

Rapport de la commission ad hoc pour le Préavis 57-2020 « Demande de crédit de CHF 100'000.- pour la démarche transition écologique 2020-2022 Grand Genève »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier le Préavis 57-2020 intitulé « Demande de crédit de CHF 100'000.- pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève » s'est réunie par visioconférence le 20 mai 2020. Elle était formée de Mme Nadine Nohérie Pin et MM. Thomas Marchand, Damien Richard, Olivier Tappy et Claude Farine, président et rapporteur. M. Gérald Cretegy, président de la Région et Mme Pascale Roulet Mariani, responsable du Pôle territoire, environnement et mobilité au Secrétariat régional, étaient présents et répondu à nos questions, nous les en remercions.

Le projet qui nous est présenté par le biais de ce préavis, au-delà de son côté parfois assez technique, comporte un important enjeu. On pourrait le résumer ainsi : comment faire entrer résolument le Grand Genève dans la transition écologique. C'est une démarche ambitieuse, un défi : « Il s'agit de répondre à l'urgence climatique avec une vision claire et de définir des objectifs à partager ensemble », explique Gérald Cretegy, qui souligne le fait que « l'impact écologique » devient un critère de décision important dans les collectivités publiques, à tous les niveaux.

C'est face à cette urgence climatique que l'Assemblée du GLCT¹ Grand Genève a décidé le 21 novembre dernier de revisiter son « projet de territoire »² 2016-2030 et de le redéployer en l'orientant vers un « futur plus durable ». Dès ses débuts, le Grand Genève a élaboré sa construction à travers des « projets de territoire », avec à la clé des « chartes d'engagement ». L'enjeu cette fois est décisif : il faudra déterminer comment « fédérer des initiatives franco-suisse » sur le plan de la transition écologique », au-delà des différences de législations en France et en Suisse, et peut-être même déclencher des actions coordonnées sur tout le territoire.

La révision annoncée s'appuiera sur un diagnostic détaillé du territoire, une évaluation environnementale et un bilan carbone. Pour poser ce diagnostic du territoire, on analysera de part et d'autre de la frontière les règles d'aménagement (en Suisse notamment la loi d'aménagement du territoire) et les dispositifs

¹ L'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) est l'organe de décision du Grand Genève. Elle est formée des représentants des autorités exécutives des parties françaises et suisses de ce territoire.

² Dès ses débuts, le Grand Genève a élaboré sa construction à travers des « projets de territoire », le premier en 2007, puis en 2012, enfin en 2016, avec chaque fois à la clé une « charte d'engagement »

d'intervention déjà en place liés à la pollution et aux nuisances, pour en tirer un premier bilan.

Cette approche sera doublée d'une évaluation environnementale. Il s'agit de repenser fondamentalement le fonctionnement de l'économie, de la société en fonction des enjeux de la transition écologique : réduction des gaz à effet de serre, adaptation des territoires au changement climatique, préservation et valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles (sol, eau, air), réduction des nuisances et des risques sanitaires comme environnementaux.

Enfin, le bilan carbone³ déjà établi en 2015 dans le Grand Genève sera mis à jour. Les données recueillies concernant les gaz à effet de serre seront actualisées. Il y a 4 ans, l'agglomération s'était déjà engagée à réduire des émissions de GES de 40% à l'horizon 2030 (par rapport à 1990). Au bout du compte, sur la base de cette analyse, des *objectifs communs seront définis* et des *politiques publiques convergentes* devront être mises sur pied sur le territoire du Grand Genève. Et ce sur 2 axes : réduction de l'empreinte environnementale et adaptation aux changements dus à l'urgence climatique.

Il s'agit donc bien de prendre en compte l'entier de la question pour se mettre en ordre de bataille et dégager des *priorités dans l'action publique* - mobilité décarbonée, rénovation thermique des bâtiments, alimentation saine, préservation des ressources naturelles, valorisation de la biodiversité. Exemple : les projets d'agglomération 5 (2028-2031) seront analysés sous l'angle environnemental avant d'être proposés au financement par la Confédération.

Les autorités espèrent que la démarche ainsi lancée créera *une dynamique* susceptible de modifier les comportements de la population au quotidien, et générera également des opportunités dans différents domaines : par exemple le déploiement d'activités économiques durables (économie circulaire), la valorisation de circuits de proximité (entre ville et campagne dans l'agriculture, dans le tourisme), le développement de savoir-faire et de ressources locales (bois, énergie), etc.

La démarche proposée se déroulera en deux phases : d'abord, une stratégie de mise en route sera définie, sous tous ses aspects, comme on l'a vu dans le préavis. Un plan d'actions vers la transition écologique sera élaboré et une nouvelle « charte d'engagement » sera signée⁴, (2020-2023). Puis le plan d'actions sera concrétisé, avec des temporalités différentes. Des actions urgentes seront engagées (2023-2027). C'est la première phase qui nous occupe dans ce préavis. Pour la réaliser, le Grand Genève a déposé une demande de financement Interreg auprès de l'Union Européenne, intitulée projet « PACTE ».

Ce projet « PACTE »⁵ décline le processus qui sera adopté pour aboutir au programme Transition écologique. Différents domaines de travail (WP) ont été définis, dont l'un s'intitule « mobilisation des acteurs » (WP2) : il concernera non seulement les élus et les collectivités, elle devrait aussi toucher des cercles beaucoup plus larges et inclure tous ceux qui se mobilisent dans ce domaine

³ Les calculs utilisent la méthode « carbone territoire ». Elle vise essentiellement à donner des ordres de grandeur dans ce domaine et permet d'avoir une vision globale de référence.

⁴ Les autorités du Grand Genève espèrent que cette dernière pourra être ratifiée pendant les Assises européennes de la transition énergétique qui auront lieu à Genève en 2022.

⁵ Programme d'action concertée pour la transition écologique du Grand Genève

(associations, initiatives déjà en cours dans le Grand Genève dans l'alimentation, énergie, environnement etc.) et toucher la société civile, par le biais de rendez-vous divers (ateliers citoyens, réunions publiques, un grand événement fédérateur). Dans cette perspective, le Forum d'agglomération du Grand Genève⁶ sera une courroie de transmission capitale.

A l'évidence, « la communication, la sensibilisation » (WP 4) du grand public jouera un rôle-clé pour mobiliser le grand public (ex. de la « La Nuit est belle », consacrée aux enjeux environnementaux, énergétiques et sanitaires de la pollution lumineuse), sensibilisation auprès des jeunes et dans le cercle des élus. Enfin, cet engagement plus déterminé pour la transition écologique devrait questionner la gouvernance du Grand Genève, surtout si le GLCT décide le financement d'actions communes.

Pour la Région de Nyon, c'est une chance de pouvoir s'associer à cette démarche qu'elle ne pourrait pas assumer seule. Déjà engagée dans le fonctionnement de la Commission technique et de l'équipe Grand Genève, elle participera activement à la « mobilisation des acteurs » (WP 2), à la « stratégie et au plan d'action » (WP 3) aux côtés du canton de Vaud (responsable des politiques publiques), enfin au domaine « communication, sensibilisation » (WP 4).

Ce processus vers la transition écologique sera aussi une occasion pour les communes d'insérer leurs initiatives dans une vision d'ensemble, peut-être de s'inspirer d'actions développées dans le Grand Genève pour les appliquer chez elles. Enfin, la sensibilisation de la population est à l'évidence une occasion unique.

Le coût de la démarche est estimé à 2,65 mio d'Euros. La France y apportera 1,48 mio d'Euros, dont près d'1 million attendu du fonds FEDER⁷. Côté Suisse, le budget de 1,17 mio d'Euros sera financé par les cantons de Genève et Vaud, la Région de Nyon et la Ville de Genève. Une subvention de CHF 200'000.- a été sollicitée de la Confédération. Une partie de cette somme pourrait revenir à la Région et diminuer ainsi le crédit de CHF 100'000.- demandé par le Codir sur 3 ans. Ces CHF 100'000.- iront au financement de différents mandats indiqués dans le préavis. Il n'est pas prévu de personnel supplémentaire à la Région, mais la participation de différents collaborateurs qui représentera un 0,4 ETP.

Conclusion

Le Grand Genève a décidé de s'engager dans une démarche de transition écologique, au vu de l'urgence climatique. L'enjeu est de conduire une action politique concertée dans ce domaine et de susciter une dynamique plus large dans toute l'agglomération. Le « projet de territoire » adopté en 2016 sera donc redéfini pour faire de la transition écologique un objectif prioritaire. Cette démarche sera précédée d'un diagnostic détaillé du territoire, d'une évaluation environnementale et d'un bilan carbone.

Fort de cette analyse, le Grand Genève pourra se doter d'objectifs partagés sur le plan écologique (réduction de la pollution, préservation des ressources naturelles, valorisation de la biodiversité) et définir des priorités d'actions dans différents domaines (mobilité, isolation des bâtiments, etc.).

⁶ Le Forum d'agglomération du Grand, lancé en 2013, regroupe 75 organisations et associations issues des secteurs de l'économie, de la culture, du social et de l'environnement. Il est un organe de discussion, de dialogue et de réflexion. Il est un organe de consultation, mais élabore aussi des propositions pour le GLCT.

⁷ Fonds européen de développement régional

La mise en route vers la transition écologique se fera en deux temps : tout d'abord, l'organisation de la démarche sera préparée sous tous ses aspects (2020-2023) : il s'agira de mobiliser l'audience la plus large, préparer les actions à engager, informer les élus comme le grand public. Une nouvelle « charte d'engagement » sera signée par tous les partenaires du Grand Genève. Dans un deuxième temps, un plan d'actions urgentes sera mis sur pied sur le plan écologique (2023-2027).

C'est la première étape, pour laquelle une demande de crédit de CHF 100'000.- est sollicitée par la Région, qui concerne ce préavis. Cette étape, devisée à environ 2,65 millions d'Euros, a fait l'objet d'une demande de financement à l'Union européenne par le biais d'un crédit Interreg. Les partenaires français devraient recevoir environ 1 million. Côté suisse, CHF 200'000.- ont été demandés à la Confédération. Une partie de la somme qui sera octroyée pourrait revenir à la Région et donc diminuer la facture.

Compte tenu de ce qui précède, la commission unanime vous prie. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

Vu le préavis du Comité de direction 57-2020 relatif à la demande de crédit de CHF 100'000.- pour le financement de la démarche Transition écologique du Grand Genève, l'investissement se faisant par emprunt

Ouï le rapport de la Commission ad hoc

Ouï le rapport de la Commission des finances

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide d'accorder un crédit de CHF 100'000.- en faveur de la démarche Transition écologique de Grand Genève

d'imputer le montant total de CHF 100'000.- sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti sur 3 ans dès la 1^{ère} année.

La commission :

Nadine Nohérie Pin

Thomas Marchand

Damien Richard

Olivier Tappy

Claude Farine, président et rapporteur

